

Assurance santé et bien-être social : dans quelle mesure les approches *ex ante* et *ex post* diffèrent ?

Code projet : EXPOST

Equipe : Aurélie Pierre (Irdes), Florence Jusot (Université Paris-Dauphine, PSL Research University, Leda-Legos, Irdes), Denis Raynaud (Irdes), Carine Franc (Cesp, Inserm UMR 1018, Irdes)

Collaborations extérieures : Université Paris Dauphine ; Université de recherche Paris-Sciences-et-Lettres (PSL) ; Laboratoire d'économie de Dauphine (Leda)-Laboratoire d'économie et de gestion des organisations de santé (Legos), Centre de recherche en Epidémiologie et Santé des Populations (Cesp), Inserm UMR 1018

Période de réalisation : 2018-2019

Contexte et objectifs

Les travaux en assurance santé évaluent souvent le bien-être social en se basant sur une approche *ex ante*, qui mesure d'abord le bien-être de chaque individu avant que le risque ne se réalise. Cette approche présente l'avantage de tenir compte des préférences des individus vis-à-vis du risque et donc de la valeur intrinsèque de l'assurance. La plupart des économistes du bien-être rejettent toutefois cette approche et défendent une approche *ex post*, qui s'intéresse à la distribution du bien-être lorsque toute incertitude est résolue et qui ne s'appuie pas sur l'hypothèse que les individus sont en mesure de penser en termes de probabilités face à un risque. Cette approche donne aussi plus de poids aux individus malchanceux dans la mesure du bien-être social, ce qui compte d'autant plus que le régulateur est averse aux inégalités.

Méthodologie

Dans ce travail, nous comparons et discutons les différences empiriques des approches *ex ante* et *ex post* ainsi que l'introduction d'une aversion à l'inégalité du planificateur social dans la mesure du bien-être social pour l'évaluation des politiques d'assurance santé. Ce travail s'intéresse en particulier à la récente réforme de la généralisation de la complémentaire santé d'entreprise. En effet, depuis le 1^{er} janvier 2016, tous les employeurs du secteur privé ont obligation de proposer et de financer, à hauteur de 50 % minimum, une complémentaire santé d'entreprise à l'ensemble de leurs salariés. Cette réforme s'accompagne en sus d'une amélioration de la portabilité de cette couverture, jusqu'à 12 mois, pour les chômeurs anciennement salariés du secteur privé.

Dans ce travail, nous élaborons une situation contrefactuelle de la réforme en exploitant les données 2012 de l'Enquête santé et protection sociale (ESPS) appariées avec les données nationales administratives de consommations de soins du Sniiram, qui fournit un indicateur subjectif des préférences des individus vis-à-vis du risque, ainsi que des informations sur la couverture assurantielle et les dépenses de santé des individus.

Résultats

Les premiers résultats montrent que la mesure du bien-être social dépend plus du niveau d'aversion aux inégalités du régulateur que du cadre de travail *ex ante* ou *ex post*. En effet, compte tenu de notre contexte institutionnel assurantiel, le fait de tenir compte ou non des préférences des individus vis-à-vis du risque ne semble pas modifier significativement la mesure du bien-être social. A l'inverse en revanche, l'introduction d'une aversion aux inégalités du régulateur modifie grandement le jugement social d'une politique assurantielle.

Valorisation

Séminaires-colloques scientifiques

Internationaux

- « Health insurance and social welfare: To what extent the ex-ante and the ex-post approaches differ? An empirical case based on a French employer mandate », Franc C., Jusot F., Pierre A., Raynaud D. :
 - *5th EuHEA PhD Student-Supervisor and Early Career Researcher Conference*, Catania (Italie), 5-7 septembre 2018 (Pierre A.)
 - *EUHEA Conference 2018: Shaping the Future: The Role of Health Economics*, session *Health insurance, use of care and welfare*, Maastricht University, Pays-Bas, 11-14 juillet 2018 (Pierre A.)

Nationaux

- « Health insurance and social welfare: To what extent the ex-ante and the ex-post approaches differ? An empirical case based on a French employer mandate », Franc C., Jusot F., Pierre A., Raynaud D. :
 - *Quatrième conférence AFSE - DG Trésor: Évaluation des Politiques Publiques*, Paris, 13 décembre 2018 (Pierre A.)
 - *40^e Journée des Economistes de la Santé Français (JESF)*, Paris, 6-7 décembre 2018 (Pierre A.)
 - *Journée de la Chaire Santé*, Paris, 30 mars 2018 (Jusot F.)